

# Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal de Vatteville-la-Rue

L'an deux mille dix sept, le trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques CHARRON, Maire.

Etaient présents : M. Charron, M. Somon, Mme Lemarchand, M. Leclère, Mme Leroy, Mme Danger, M. Leprince, Mme Agnès, M. Emerald, Mme Bocca, Mme Théroude,

Étaient absents excusés : Mme Lefebvre, M. Lecoq, M. Lenormand, M. Quartier,

Secrétaire de séance : Mme Bocca.

Date de convocation : 20 février 2017

Avant d'ouvrir la séance, le Maire fait savoir qu'Aurélie Lefebvre, Conseillère Municipale, est maman d'un petit Valentin depuis le 2 mars. Bienvenu à Valentin et félicitations aux parents.

## FINANCES

### 2017/02 – SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes aux différentes associations :

<b>SUBVENTIONS COMMUNALES</b>	<b>2017</b>
SL20 (Raids équestres)	150.00
Foyer Rural	1 000.00
Génération mouvement des aînés ruraux	1 000.00
Coueurs de fond	620.00
U.S.V.B. (foot)	2 500.00
A.F.V. (Ass. Féminine Vattevillaise) + section loisirs créatifs	300.00
Clash Dance	300.00
A.C.P.G./C.A.T.M.	600.00
Société de chasse	470.00
Amicale des boulistes vattevillais	150.00
l'instant LUDIK "les guiboles"	150.00
La Française Risloise	25.00
Roumois Evasion Verticale	25.00
Maison Familiale de Routot	25.00
Maison familiale du Havre	25.00
Centre Formation Apprentis Interconsulaire Eure	25.00
Vélo club Routotois	100.00
Handball Club Brotonne	150.00
Les Shiky Girls	100.00
Harmonie Municipale	1 150.00
Rugby Club Yvetotais	50.00
Brotonne Historic Véhicules	100.00
Amicale des pompiers de la Mailleraye	350.00

J.S.P. (école jeunes sapeur pompiers Caux-Vallée de Seine)	150.00
Souvenir Français	200.00
Ass. Parents d'élèves Caudebec en Caux	30.00
comité d'échange culturel de Caudebec en Caux	50.00
Association sportive du Collège Caudebec en Caux	100.00
Association Départementale famille française	100.00
Overlord	200.00
<b>TOTAL</b>	<b>10 195.00</b>

M. Somon Sylvain, Adjoint et Président du Foyer Rural,  
M. Lecoq Dominique, Conseiller Municipal et Vice-Président U.S.V.B. (foot)  
N'ont pas participé au vote concernant les associations dans lesquelles ils sont cités ci-dessus.

#### REMBOURSEMENT DOMMAGES VOL DU 8/12/2016

Suite au cambriolage du 8 décembre dernier, le maire indique que le montant des dommages estimé par l'assurance est de 3 382 €. Le montant de la vétusté et de la franchise est de 2 408 €, soit un remboursement de 973 € à la commune.

#### SECURITE

##### ARRETE DE CIRCULATION ROUTIERE

Le Maire est autorisé à prendre l'arrêté de circulation et de stationnement élaboré par la commission sécurité. Des travaux d'aménagement sont à prévoir au carrefour de la Rue des Monts et de la Ruelle Bignon. Sujet à examiner à la prochaine réunion de la commission travaux.

##### GENDARMERIE DE LA MAILLERAYE SUR SEINE

Le Maire donne lecture du courrier de l'Etat-major de la gendarmerie concernant la réorganisation territoriale des brigades en Seine-Maritime. Les communes de la Presqu'île de Brotonne sont désormais rattachées à la circonscription de la gendarmerie de Rives-en-Seine suite à la dissolution de la brigade d'Arelaune en Seine à compter du 31 décembre 2016. Dans l'attente d'une nouvelle gendarmerie à Rives en Seine, les militaires continuent d'occuper les locaux à Arelaune en Seine où l'accueil du public reste possible. Le 2 mars, les élus de la Presqu'île ont pu échanger avec des représentants de la gendarmerie et ont formulé leur inquiétude sur la disparition de ce service de proximité. Il leur a été précisé qu'il n'y a aucune suppression de poste et que les communes y gagneront en efficacité d'intervention, les personnels en poste n'ayant plus à intervenir jusqu'à Duclair. Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

##### AMENAGEMENT RD490 NOTRE DAME DE BLIQUETUIT

Le Maire fait savoir que Mme Duparc Fabienne, Maire de Notre Dame de Bliquetuit a interpellé les services du Département concernant l'axe routier RD490 (Yvetot/Arelaune en Seine), et l'absence d'aménagement de sécurité au carrefour terreau Flore Bleue. Mme Duparc demande le soutien des élus de la Presqu'île dans sa démarche de demande de mise en sécurité des usagers empruntant quotidiennement cet axe routier. Le Conseil Municipal décide de soutenir cette démarche.

## URBANISME

### 2017/01 – PLU INTERCOMMUNAL (PLUi)

Transfert de la compétence élaboration/révision du plan local d'urbanisme à la Communauté d'Agglomération

Monsieur Jacques CHARRON, Maire de Vatteville-la-Rue, expose :

« La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) votée le 24 mars 2014 incite fortement les communes à élaborer des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi). Cette loi tend à faire du PLUi la norme et du PLU communal l'exception. Sauf minorité de blocage exprimée entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2016 par les communes défavorables au PLUi, la compétence « élaboration/révision du plan local d'urbanisme » sera transférée automatiquement à la communauté d'agglomération le 27 mars 2017. Ce transfert se ferait de manière tacite dans la mesure où la loi ne demande pas aux communes de délibérer pour approuver ce transfert lorsqu'elles y sont favorables.

Pour autant, ce partage ne doit pas se transformer en dessaisissement de la commune. Car le PLU est l'outil qui régleme le droit du sol à la parcelle, à l'échelle du quartier. Et l'urbanisme est à la fois l'âme et l'avenir de la commune. Une bonne réglementation de cette échelle locale nécessite une connaissance fine du terrain, une gestion de proximité que n'a pas l'intercommunalité à l'inverse de la commune. Il faut donc que les communes soient associées étroitement à l'élaboration du plan local d'urbanisme par la communauté d'agglomération, et plus généralement à l'exercice de la compétence PLU. Les élus et techniciens de chaque commune doivent collaborer pleinement à ce travail.

Conscient de cet enjeu, les élus de la communauté d'agglomération Caux vallée de Seine ont rédigé une charte de gouvernance pour l'élaboration du PLUi. Cette charte constitue un contrat moral passé entre la communauté d'agglomération et chaque commune garantissant aux communes leur pleine collaboration au PLUi. Cette charte renforce les quelques obligations déjà prévues par la loi.

Un autre point important est à signaler : le transfert de la compétence PLU entraîne d'autres transferts de compétences rattachées au PLU notamment le Droit de Prémption Urbain (DPU). Cette prérogative communale est essentielle pour mener une action foncière volontariste, c'est un outil indispensable pour maîtriser le foncier et mener à bien les projets d'urbanisme décidés par la commune.

Deux possibilités s'offrent à la commune :

- soit la commune souhaite conserver l'exercice direct du droit de préemption urbain, elle demande alors à la communauté d'agglomération de lui déléguer le DPU pour pouvoir préempter elle-même,
- soit la commune confie à la communauté d'agglomération le soin de préempter pour son compte et à sa demande chaque fois que l'opportunité se présentera.

Ce dossier a été présenté en commission par M. Patrick Pesquet, Vice-Président en charge de l'urbanisme au sein de l'agglomération.

Après les précisions apportées à cette occasion, le Maire propose donc au conseil municipal d'émettre un avis favorable au transfert de la compétence PLU et de demander à la communauté d'agglomération :

- Que les élus communaux soient associés étroitement à l'élaboration du PLUi, en particulier pour toute décision qui concerne la commune de Vatteville-la-Rue,
- Que la communauté d'agglomération s'engage à respecter les choix de la commune dès lors qu'ils sont compatibles avec les orientations communautaires (SCOT, PLH, SAGE etc),
- Que la communauté d'agglomération s'engage à déléguer l'exercice de droit de préemption urbain à la commune de Vatteville-la-Rue sur les secteurs urbains ou à urbaniser.
- Que la communauté d'agglomération s'engage à mener les révisions, modifications du PLU que la commune de Vatteville-la-Rue jugerait nécessaires, que ce soit dans le cadre du PLU communal ou dans celui du PLUi.»

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :  
Le conseil municipal

Vu la loi ALUR du 26 mars 2014,

Vu les articles L153-1 et suivants du code de l'urbanisme concernant le Plan Local d'Urbanisme, en particulier les articles L153-8, L153-12, L153-15,

Vu l'Article L211-2 du code de l'urbanisme qui prévoit le transfert du DPU à la communauté d'agglomération compétente en matière de PLU,

Vu l'Article L213-3 du code de l'urbanisme qui prévoit la possibilité pour le titulaire du DPU de le déléguer à une collectivité,

Vu le SCOT Caux vallée de Seine approuvé le 26 mars 2013,

Vu le PLH 2016-2021 approuvé le 28 juin 2016,

Vu le projet de charte de gouvernance du PLUi,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, décide à    6 voix POUR                    4 voix CONTRE                    1 ABSTENTION

d'émettre un avis favorable sur le principe du transfert de la compétence « élaboration/révision du plan local d'urbanisme » à la communauté d'agglomération, et de la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

d'assortir cet avis favorable de quatre demandes suivantes : la communauté d'agglomération s'engage dans l'exercice de la compétence PLU à :

- garantir que les communes (élus et techniciens) collaboreront étroitement dans l'élaboration du futur PLUi,
- respecter scrupuleusement les choix communaux dès lors qu'ils sont compatibles avec les orientations et objectifs communautaires,
- ne pas imposer aux communes des choix qui ne sont pas les leurs,
- déléguer à la commune de Vatteville-la-Rue l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur les secteurs urbains ou à urbaniser.
- modifier le PLU de Vatteville-la-Rue autant que de besoin tant que le PLUi n'a pas été approuvé,
- réviser ou modifier le futur PLUi sur le secteur de Vatteville-la-Rue chaque fois que la commune de Vatteville-la-Rue l'estimera nécessaire pour la bonne réalisation de ses projets ou la poursuite de ses objectifs propres.
- d'approuver les termes de la charte de gouvernance de l'élaboration du PLUi,
- de notifier la présente délibération à la Communauté d'Agglomération.

## **ANIMATION**

### **JOURNEE DE LA RANDONNEE**

Le Maire est autorisé à signer la convention fixant les modalités de partenariat entre la commune et le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande concernant la journée de la randonnée qui se déroulera à Vatteville-la-Rue le 10 septembre prochain.

## **ELECTIONS**

### **PERMANENCES ELECTIONS LEGISLATIVES**

Le Conseil Municipal arrête les permanences des bureaux de vote des élections présidentielles du 23 avril et du 7 mai 2017.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Information carte d'identité : Le Maire fait savoir que depuis le 1<sup>er</sup> mars les cartes d'identité sont biométriques. Les petites communes n'ont pas été équipées de ce nouveau dispositif, désormais Les habitants doivent de déplacer vers une plus importante collectivité en l'occurrence Yvetot, pour la plus proche de Vatteville-la-Rue.

Date prochain conseil : la prochaine réunion est fixée au 3 avril pour le vote du budget.

Remerciements : Le Maire donne lecture du message de remerciements qu'il a reçu de Mme Leseigneur suite aux obsèques de son mari.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 23 h 45 minutes

\*\*\*\*\*

CHARRON Jacques	SOMON Sylvain	LEMARCHAND Gisèle
LECLERE Vincent	LEROY Corine	DANGER Jeannine
LEPRINCE Philippe	LEFEBVRE Aurélie	LECOQ Dominique
AGNES Mireille	EMERALD Didier	BOCCA Véronique
LENORMAND Didier	THEROUDE Brigitte	QUERTIER Michel